

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 septembre 2026

SG/EF
2026-126

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 24 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 17 septembre 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 22 - Représentés : 5 - Absents : 5

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ	X		
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Mme Stéphanie FRESNAIS
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER		X	Mr Raphaël SIEMDAJ
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Mme Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	Mme Brigitte POULETTY LEFEBVRE
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE		X	Mme Odile LESAGE FRANCES
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Véronique LIMOUSIN comme Secrétaire de séance.

.....

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES

La Bibliothèque du Calvados propose depuis 2012 un bouquet de ressources numériques « La Boîte numérique » aux usagers des bibliothèques du réseau départemental. La Médiathèque de Trouville-sur-Mer a adhéré depuis sa création à cette proposition, offrant au public des livres numériques, de la presse, des films et séries, de la musique, du soutien scolaire et de l'autoformation.

Le rapport entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 ;

Vu les articles L. 310-1 et suivants du Code du Patrimoine ;

Vu l'avis de la Commission Culture, tourisme, animations, attractivité et développement économique du 9 septembre 2026 ;

Considérant le projet de convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département du Calvados, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Bibliothèque du Calvados remplit une mission de soutien aux bibliothèques municipales du département et met à disposition différentes ressources, dont les ressources numériques ;

Considérant que la Médiathèque de Trouville-sur-Mer remplit les critères pour bénéficier de cette offre ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention de partenariat avec la Bibliothèque du Calvados, gérée par le Conseil Départemental, pour définir les rôles et les devoirs de chacun des partenaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention de partenariat, entre la commune de Trouville-sur-Mer et le département du Calvados, pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département du Calvados, ci-annexée.

Autorise Madame la Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention, ainsi que tous les documents et actes y afférents, et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à son exécution.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**MADAME LA MAIRE
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCC
STÉPHANIE FRESNAIS**

Madame la Maire
Vice-présidente de la CCCC
Stéphanie FRESNAIS



LA SECRETAIRE DE SEANCE

Véronique LIMOUSIN

Pour Madame la Maire par
délégation l'Adjointe au Maire
Véronique LIMOUSIN



Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.